



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 21/03/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	<del>BARRIER</del> Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	<del>DE JENLIS</del> Anne	<del>LEFEUVRE</del> Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
<del>PARIZEAU</del> Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : M. Philippe Lefevvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

**Pouvoirs** : de M. Philippe Lefevvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**ETANG DES CHAUVINIERS – LOCATION A LA JOURNEE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de certains usagers de pouvoir louer le bâtiment se situant au niveau de l'étang des Chauvinières pour des évènements familiaux privés.

Il est annoté que la location du bâtiment n'entraînera pas de droit de pêche. Les personnes souhaitant pêcher, lors de leurs regroupements à titre privé, devront s'acquitter du droit de pêche auprès de la société concernée.

Il est proposé qu'un contrat de location soit établi à l'encontre des personnes souhaitant louer ce bâtiment accompagné d'un règlement intérieur d'utilisation du site. Le tarif conseillé s'élèverait à 50,00 € la journée (hors charge).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **VALIDE** la location du bâtiment se situant à l'étang des Chauvinières auprès de particuliers de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes
- **PRECISE** qu'un contrat de location devra être établi afin de définir les modalités d'utilisation et de conserver un état de propreté de l'ensemble du site
- **FIXE** le montant de la location à la journée à hauteur de 50,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE

  
